



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'ESPACE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BO Bulletin Officiel

n° 46
2025

Bulletin officiel n° 46 du 4 décembre 2025

La version accessible du Bulletin officiel est disponible via le lien suivant : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/bo/2025/Hebdo46>

Sommaire

Enseignement supérieur et recherche

École nationale des chartes

Dates et conditions d'organisation des épreuves d'admissibilité au concours
d'entrée en première année à l'École nationale des chartes en 2026

→ [Arrêté du 12-11-2025](#) - NOR : ESRS2532010A

École nationale des chartes

Programme du concours d'entrée – Session 2026

→ [Arrêté du 12-11-2025](#) - NOR : ESRS2532012A

Diplôme d'expertise comptable

Calendrier des inscriptions et des épreuves – Session 2026

→ [Arrêté du 13-11-2025](#) - NOR : ESRS2531940A

Enseignement privé

Qualification d'établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général

→ [Arrêté du 14-11-2025](#) - NOR : ESRS2532250A

Mouvement du personnel

Nomination

Directrice générale des services (DGS) de l'université Claude Bernard Lyon 1

(groupe supérieur)

→ [Arrêté du 21-10-2025](#) - NOR : ESRD2531583A

Nomination

Directeur général des services (DGS) de l'université du Mans (groupe II)

→ [Arrêté du 12-11-2025](#) - NOR : ESRD2531899A

Informations générales

Conseils, comités, commissions

Nomination au conseil d'administration de l'École nationale des chartes

→ [Arrêté du 18-11-2025](#) - NOR : ESRS2532344A

Conseils, comités, commissions

Nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission consultative paritaire locale compétente à l'égard des agents contractuels exerçant leurs fonctions dans les services centraux des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche, des sports et des Jeux olympiques et paralympiques – Modification

→ [Arrêté du 19-11-2025](#) - NOR : MENA2532322A

Conseils, comités, commissions

Nomination à la commission des titres d'ingénieur

→ [Arrêté du 19-11-2025](#) - NOR : ESRS2532790A

École nationale des chartes

Dates et conditions d'organisation des épreuves d'admissibilité au concours d'entrée en première année à l'École nationale des chartes en 2026

NOR : ESRS2532010A

→ Arrêté du 12-11-2025

MESRE – DGESIP – DGRI A1-3

Par arrêté du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace en date du 12 novembre 2025, les épreuves d'admissibilité au concours d'entrée en première année à l'École nationale des chartes en 2025 se dérouleront ainsi qu'il suit :

Inscriptions : du 8 décembre 2025 au 12 janvier 2026 à 17 heures, pour l'ensemble des épreuves, sur le serveur de la Banque d'épreuves littéraires : www.concours-bel.fr.

Épreuves d'admissibilité : les 8, 13 et 15 avril 2026 pour les épreuves de la Banque d'épreuves littéraires et du 20 avril au 24 avril 2026 pour les épreuves propres à l'École nationale des chartes.

Centres, pour les épreuves propres à l'École nationale des chartes, au choix des candidats : section A : Paris, Strasbourg ou Toulouse ; section B : Paris, Bordeaux, Dijon, Lille, Lyon, Nîmes, Rennes, Strasbourg.

L'administrateur provisoire de l'École nationale des chartes est chargé de l'organisation de ces épreuves.

École nationale des chartes

Programme du concours d'entrée – Session 2026

NOR : ESRS2532012A

→ Arrêté du 12-11-2025

MESRE – DGESIP – DGRI A1-3

Par arrêté du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace en date du 12 novembre 2025 :

1° Les programmes des épreuves écrites d'admissibilité sont, conformément aux dispositions de l'article 21 de l'arrêté du 25 juillet 2008 modifié relatif aux conditions d'admission à l'École nationale des chartes, les suivants :

Section A

Histoire médiévale : l'économie du royaume de France (750-1450)

Histoire moderne : les villes en France, XVI^e siècle-1815

Section B

Histoire médiévale : le royaume de France, de l'avènement du roi Eudes (888) à la mort de Philippe Auguste (1223)

Histoire moderne : les villes en France, XVI^e siècle-1815

Histoire contemporaine : la construction des États au Moyen-Orient (1920-2011)

Histoire des arts : l'atelier, du Moyen Âge à nos jours

Géographie : la France métropolitaine et les cinq départements-régions d'outre-mer

Version latine et version grecque : amour et amitié

2° Les programmes des épreuves orales d'admission sont, conformément aux dispositions de l'article 22 du même arrêté, les suivants :

Section A

Histoire médiévale : de la Gaule du IV^e siècle à la France de la fin du XV^e siècle

Histoire moderne : la France, du XVI^e siècle à 1815

Histoire contemporaine : la France, du congrès de Vienne au traité de Maastricht

Section B

Histoire médiévale : le royaume de France, de l'avènement du roi Eudes (888) à la mort de Philippe Auguste (1223)

Histoire moderne : les villes en France, XVI^e siècle-1815

Histoire contemporaine : la France de 1914 à 2007

Histoire des arts : l'atelier, du Moyen Âge à nos jours

Géographie : la France métropolitaine et les cinq départements-régions d'outre-mer

Diplôme d'expertise comptable

Calendrier des inscriptions et des épreuves – Session 2026

NOR : ESRS2531940A
→ Arrêté du 13-11-2025
MESRE – DGESIP A1-3

Vu décret n° 2012-432 du 30-3-2012 modifié

Article 1 – Le calendrier des inscriptions aux épreuves ponctuelles du diplôme d'expertise comptable (DEC), session 2026, est fixé comme suit :

Diplôme postulé	DEC de printemps	DEC d'automne
Date nationale d'ouverture des demandes d'inscriptions sur Internet	Lundi 12 janvier 2026 à 8 h (heure métropolitaine)	Lundi 6 juillet 2026 à 8 h (heure métropolitaine)
Date limite nationale de fermeture des demandes d'inscriptions sur Internet	Samedi 28 février 2026 à 17 h (heure métropolitaine)	Lundi 31 août 2026 à 17 h (heure métropolitaine)
<u>Date limite nationale d'envoi des pièces justificatives et du paiement par chèque</u> correspondant au montant des droits d'inscription	Lundi 2 mars 2026 (cachet de la poste faisant foi)	Mardi 1 ^{er} septembre 2026 (cachet de la poste faisant foi)
<u>Dépôt des mémoires</u>	Du lundi 2 mars 2026 à 10 h au vendredi 6 mars 2026 à 16 h (heure métropolitaine)	Du mardi 1 ^{er} septembre 2026 à 10 h au lundi 7 septembre 2026 à 16 h (heure métropolitaine)

Le calendrier des inscriptions à la VAE du Diplôme d'Expertise Comptable (DEC) est fixé comme suit :

Dépôt du Livret 1*	Les demandes de recevabilité (livret 1) peuvent être déposées entre le 1 ^{er} septembre 2025 et le 31 janvier 2026
Dépôt du Livret 2**	Jusqu'au 1 ^{er} juin 2026 pour un entretien au titre de l'année 2026
Date nationale d'ouverture des demandes d'inscriptions pour le dépôt du livret 2 sur Internet	Mercredi 1 ^{er} avril 2026 à 8 h (heure métropolitaine)
Date limite nationale de fermeture des demandes d'inscriptions sur Internet	Dimanche 31 mai 2026 à 17 h (heure métropolitaine)
<u>Date limite nationale d'envoi des pièces justificatives et du paiement par chèque</u>	Lundi 1 ^{er} juin 2026 (cachet de la poste faisant foi)
Entretiens VAE	Octobre 2026

* Le livret 1 est à retourner dûment complété uniquement sous format dématérialisé (aucune version papier ne doit être

envoyée) et en PDF (un seul et unique fichier PDF inférieur à 8 MO comprenant le livret 1 et les justificatifs) à l'adresse mail suivante : expertcompta@siec.education.fr.

** La confirmation d'inscription, les 3 clés USB contenant les livret 2 et référentiels de compétences, ainsi que le chèque de paiement des droits d'inscription sont à retourner à l'adresse suivante :

Maison des Examens - SIEC
Bureau DES 1 - DEC (VAE)
7 rue Ernest Renan
94749 - Arcueil Cedex

Le calendrier des inscriptions à l'épreuve d'aptitude du DEC pour les candidats étrangers est fixé comme suit :

Retour dossier d'inscription au service interacadémique des examens et concours (Siec)	Au plus tard le mercredi 30 septembre 2026
--	--

Article 2 – Les bénéficiaires d'une décision de validation partielle, prononcée au titre de la VAE par le jury national du DEC, sont soumis au calendrier tel que fixé par l'article 1 du présent arrêté.

Article 3 – Le service d'inscription sur Internet est ouvert :

- pour le DEC de printemps : du lundi 12 janvier 2026 à 8 h au samedi 28 février 2026 à 17 h (heures métropolitaines) ;
- Pour le DEC d'automne : du lundi 6 juillet 2026 à 8 h au lundi 31 août 2026 à 17 h (heures métropolitaines).

Le dépôt des pièces justificatives sur Internet se fait aux mêmes dates et horaires.

Pour l'ensemble des candidats, et quel que soit leur lieu de résidence, **les inscriptions s'effectuent obligatoirement et exclusivement par Internet**, sur : <https://inscriinetpro.siec.education.fr>

Le paiement des droits d'inscription se fait par chèque à l'ordre du régisseur du Siec et adressé au Siec, Bureau DES 1, Diplôme d'expertise comptable, 7 rue Ernest Renan 94749 Arcueil et doit intervenir dans le délai prévu à l'article 1. Le mémoire est à déposer sur la plateforme Dexco : <https://dexco.siec.education.fr>

Article 4 – La demande d'inscription à l'épreuve n°3 du DEC Mémoire n'est acceptée au titre de la session 2026 que si la demande d'agrément a été déposée au moins six mois avant le début des épreuves (soit au plus tard le 4 novembre 2025 pour la session de printemps 2026 et le 9 mai 2026 pour la session d'automne 2026).

Article 5 – Lors de son inscription, le candidat précise, parmi les épreuves constitutives du diplôme, celles pour lesquelles il souhaite faire valoir le ou les éventuels reports de note. Le cas échéant, il précise aussi la ou les validations accordées au titre de la VAE par le jury national du DEC.

Article 6 – Aucune inscription, aucune pièce justificative ni aucun paiement des droits d'inscription n'est accepté hors des délais fixés à l'article 1.

Tout paiement des droits d'inscription est définitif. Aucune modification d'inscription ne peut intervenir après ledit paiement.

Toute absence de paiement entraîne l'annulation de l'inscription.

Article 7 – Pour un même diplôme, le candidat ne peut à la fois s'inscrire aux épreuves ponctuelles et à la VAE.

Article 8 – Le calendrier des inscriptions et des épreuves s'applique à tous les candidats, quel que soit leur lieu de résidence.

Article 9 – Les épreuves correspondantes aux différentes unités d'enseignement (UE) du DEC de printemps, du DEC d'automne, de la VAE et des épreuves d'aptitude, session 2026, sont fixées aux dates et horaires ci-après (heure métropolitaine) :

Épreuves ponctuelles du diplôme d'expertise comptable

Épreuve	DEC de printemps	DEC d'automne	Horaires
Déontologie	Mardi 5 mai 2026	Mardi 10 novembre 2026	de 10 h 30 à 11 h 30 (de 10 h 30 à 11 h 50 pour les tiers temps)
Révision	Mardi 5 mai 2026	Mardi 10 novembre 2026	de 14 h à 18 h 30 (de 13 h 30 à 19 h 30 pour les tiers temps)

Épreuve	DEC de printemps	DEC d'automne	Horaires
Oral	À partir du lundi 4 mai 2026	À partir du lundi 9 novembre 2026	1 heure maximum

VAE du diplôme d'expertise comptable :

Dépôt du Livret 1	Les demandes peuvent être déposées entre le 1 ^{er} septembre 2025 et le 31 janvier 2026
Dépôt du Livret 2	Jusqu'au 1 ^{er} juin 2026 pour un entretien au titre de l'année 2026
Entretiens VAE	Octobre 2026

Épreuves d'aptitude du diplôme d'expertise comptable :

Épreuve	Date	Horaires
Droit des affaires	Lundi 30 novembre 2026	de 13 h 30 à 14 h 30
Droit fiscal	Lundi 30 novembre 2026	de 14 h 45 à 15 h 45
Droit du travail et droit social	Lundi 30 novembre 2026	de 16 h à 17 h
Épreuve orale	Mardi 1 ^{er} décembre 2026	30 minutes maximum

Article 10 – Les rectrices d'académie, les recteurs d'académie et la directrice du Siec sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 13 novembre 2025,

Pour le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, et par délégation,
Le chef du département des formations des cycles master et doctorat,
Pascal Gosselin

Enseignement privé

Qualification d'établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général

NOR : ESRS2532250A

→ Arrêté du 14-11-2025

MESRE – DGESIP A1-5

Vu Code de l'éducation, notamment ses articles L. 732-1, L. 732-2 et R. 732-1 ; arrêté du 9-8-2023 ; le statut de l'ICN Business School en société commerciale de type société par action simplifiée

Article 1 – La qualification d'établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général, attribuée à l'établissement ICN Business School par l'arrêté du 9 août 2023, prend fin au 31 décembre 2024.

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 14 novembre 2025,

Pour le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Olivier Ginez

Mouvement du personnel

Nomination

Directrice générale des services (DGS) de l'université Claude Bernard Lyon 1 (groupe supérieur)

NOR : ESRD2531583A

→ Arrêté du 21-10-2025

MESRE – DE SE 1-2

Par arrêté du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace en date du 21 octobre 2025, Séverine Battin, membre du corps des administrateurs territoriaux, est nommée dans l'emploi de directrice générale des services (DGS) de l'université Claude Bernard Lyon 1 (groupe supérieur), pour une première période de quatre ans, du 1^{er} novembre 2025 au 31 octobre 2029.

Nomination

Directeur général des services (DGS) de l'université du Mans (groupe II)

NOR : ESRD2531899A

→ Arrêté du 12-11-2025

MESRE – DE SE 1-2

Par arrêté du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace en date du 12 novembre 2025, Jean-Luc Argentier, membre du corps des attachés d'administration de l'État, est nommé dans l'emploi de directeur général des services (DGS) de l'université du Mans (groupe II), du 17 novembre 2025 au 16 novembre 2029.

Informations générales

Conseils, comités, commissions

Nomination au conseil d'administration de l'École nationale des chartes

NOR : ESRS2532344A

→ Arrêté du 18-11-2025

MESRE – DGESIP – DGRI A1-3

Par arrêté du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace en date du 18 novembre 2025, sont nommés membres du conseil d'administration de l'École nationale des chartes, pour une durée de trois ans, les personnalités dont les noms suivent :

- Claire Barbillon, directrice de l'École du Louvre ;
- Pascale Bourgoin, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres) ;
- Luc Forlivesi, inspecteur des patrimoines (collège archives) ;
- Marie-Françoise Limon-Bonnet, directrice des Archives nationales ;
- Agnès Magnien, inspectrice générale des affaires culturelles ;
- Nathalie Marcerou-Ramel, directrice de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques ;
- Christine Neau-Leduc, présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Charles Personnaz, directeur de l'Institut national du patrimoine ;
- Christophe Strassel, conseiller-maître à la Cour des comptes ;
- Jean-Yves Tilliette membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres).

Informations générales

Conseils, comités, commissions

Nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission consultative paritaire locale compétente à l'égard des agents contractuels exerçant leurs fonctions dans les services centraux des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche, des sports et des Jeux olympiques et paralympiques – Modification

NOR : MENA2532322A

→ Arrêté du 19-11-2025

MEN – MESRE – MSJVA – SAAM A5

Vu Code général de la fonction publique ; décret n° 86-83 du 17-1-1986 modifié ; arrêté du 23-6-2008 modifié ; arrêté du 30-1-2023 ; arrêté du 2-7-2024 modifiant l'arrêté du 30-1-2023 ; arrêté du 2-5-2025 modifiant l'arrêté du 30-1-2023 ; le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire locale précitée du 8-12-2022

Article 1 – L'article 1 de l'arrêté du 30 janvier 2023 modifié susvisé est modifié comme suit :

Au lieu de :

A. Représentants de l'administration :

a. Membres suppléants

— Nadine Miali – SAAM A1

— François Wolf – DNE

Lire :

A. Représentants de l'administration :

a. Membres suppléants

— Nadine Miali – SAAM A

— François Gilles – DNE

Article 2 – La cheffe de service de l'action administrative et des moyens des ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, et des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 19 novembre 2025,

Pour le ministre de l'Éducation nationale, et par délégation,

Pour le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, et par délégation,

Pour la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, et par délégation,

Le secrétaire général,

Thierry Le Goff

Informations générales

Conseils, comités, commissions

Nomination à la commission des titres d'ingénieur

NOR : ESRS2532790A

→ Arrêté du 19-11-2025

MESRE – DGESIP A1-3

Par arrêté du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace en date du 19 novembre 2025, Stéphanie Loup-Caestecker est nommée membre de la commission des titres d'ingénieur, à compter du 1^{er} décembre 2025, pour la durée du mandat restant à courir jusqu'au 30 juin 2028, en remplacement de Sandra Thery.